

Ath, le 26 novembre 2025

Aurore Goossens,

Députée Provinciale de Hainaut en charge du Développement territorial, de la Santé, du Tourisme, de l'Agriculture, des Zones de Secours, de l'Enseignement Supérieur, des Cours d'eau et de Hainaut Ingénierie Technique (HIT).

Christian Diet

Président du CdL asbl

Jean François Heymans

Directeur du CdL asbl

Communiqué de Presse : Le 31 décembre prochain, le Carah mettra un terme à ses activités de certification. Le service est repris par l'Organisme de Certification du CdL¹.

Avec la volonté de continuer à assurer un service optimal aux agriculteurs en matière de certification, le CdL et le Carah, deux asbl(s) au service de l'agriculture et qui partageant des valeurs communes, ont conclu un partenariat.

À l'issue d'un processus de sélection rigoureux, le CdL a été retenu. Ce choix s'est naturellement porté sur un organisme dont les valeurs, l'engagement pour le secteur agricole et la rigueur sont pleinement en cohérence avec celles du CARAH, garantissant ainsi une continuité de service dans le respect des exigences du secteur et d'un service de grande qualité pour le monde agricole.

Concrètement, les agriculteurs et les autres types d'opérateurs dont, le ou les cahier(s) des charges étaient certifiés par le Carah pourront faire appel, s'ils le souhaitent, au CdL, comme organisme certificateur en vue d'assurer le maintien de leur certification et la réalisation des audits qui y sont liés.

Les deux organismes veilleront à assurer un transfert simple, fluide et serein des dossiers, garantissant la continuité dans le suivi de la certification des opérateurs qui le souhaitent. Le personnel est préservé !

Les deux auditrices du Carah seront transférées pour intégrer à part entière l'équipe du CdL et resteront disponibles pour poursuivre leur collaboration avec tous les clients qui le souhaitent, parmi les 1180 opérateurs suivis. Et le travail ne manque pas avec au total sur le prochain cycle (2026-2027-2028) près de 2000 audits prévus.

En ce qui concerne le CdL, cette décision de collaboration s'inscrit dans sa mission de base de service au monde agricole et dans le cadre de son plan stratégique qui vise à étendre ses activités d'audits et de certification

pour tous les secteurs de l'agriculture, végétal et animal et élargir son offre de services.

Cette approche lui permet également de valoriser sa grande expertise auprès de l'ensemble de ces secteurs.

Le passage se fera en toute sérénité.



Un service utile aux agriculteurs

Les activités d'audits et de certifications se situent dans des domaines particuliers.

Tout d'abord, les guides sectoriels d'autocontrôle de l'AFSCA qui reprennent les exigences légales en matière d'hygiène, de traçabilité et d'autocontrôle. Ensuite, les productions végétales (Standard Vegaplan) et les productions de viande bovine (CodiplanPlus Bovins). Les deux approches se déclinent pour les producteurs mais aussi pour les entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles

Il y a aussi les obligations régionales, traduisant la réglementation européenne visant à réduire les risques dus aux pesticides sur la santé humaine et l'environnement (Integrated Pest Management I.P.M) et enfin la Qualité Filière Lait (Q.F.L.), certifiée par le CdL.

1A propos du CdL

Actif depuis 1964, initialement dans le secteur laitier, le CdL (pour Comité du lait) a depuis largement élargi son champ d'activités et joue un rôle central dans la qualité et la sécurité alimentaire auprès de plus de 3000 clients de tous les secteurs agricoles et agro-alimentaires, en Wallonie mais aussi en Flandre et dans plusieurs pays limitrophes.

Sa mission s'articule autour de trois pôles d'activités, déclinés en trois services :

1. Audits et certifications de cahiers des charges (CdL Certif).
2. Laboratoires d'analyse des denrées alimentaires et du lait cru (CdL Lab).
3. Audits techniques en exploitations laitières (CdL Tech).

Il réalise sa mission au quotidien grâce au travail de 45 collaborateurs motivés, dans un souci permanent de rigueur, de proximité et d'excellence technique, avec une grande connaissance du secteur agricole en général, tant en productions animales que végétales.

Pour Aurore Goossens : *« Cet accord est une bonne chose. Aujourd'hui, la Province doit faire des choix mais en aucun cas elle renonce à ses responsabilités. Nous avons tout mis en œuvre avec les services administratifs pour assurer la continuité du service rendu avec une ASBL partageant nos valeurs. Il en était de même pour le personnel. Nous avons fait le choix des valeurs et non business. A l'heure où la Province doit se repenser en vue du financement des Zones de Secours, nous prouvons ici notre implication totale dans la mise en place de solution constructive. »*

Pour Christian Diet et Jean François Heymans : *« Il est dans la mission du CdL d'assurer un service et des prestations de qualité pour l'ensemble du secteur agricole et agro-alimentaire. La décision de la Province de Hainaut d'arrêter l'OC du Carah nous a très naturellement amenés à proposer nos services. En matière de certification, ce partenariat nous permettra une mise en œuvre plus large de nos activités et un renforcement de nos services actuels, tout en restant au cœur de notre savoir-faire, de nos missions, dans le respect de nos valeurs, de soutien et de service au monde agricole. Il cadre en outre pleinement avec la stratégie mise en place pour notre service de certification ».*

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre Geoffrey Ghilmot au 0483 39 79 97 pour la Députée et Présidente du Carah, Aurore Goossens ou pour le CdL, Jean François Heymans au 0486/35 90 57 ou jeanfrancois.heyman@cdl-battice.be